



Ministère de l'Education Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports

Service de la Formation Professionnelle

Réf. JL

Objet : réunion de Helsinki sur le thème de la professionnalisation des formateurs

En ce qui concerne les formateurs en formation professionnelle, la situation telle que décrite dans notre monographie d'il y a quelques années n'a pas changé quant au fond. La majorité des formateurs ont le statut de fonctionnaires d'Etat, une moindre partie celui d'employé privé au service de l'Etat et ils sont regroupés au niveau de syndicats et ou groupements d'intérêt commun suivant leur engagements personnel et opinion politique. On ne peut pas parler d'un mouvement de professionnalisation particulier des acteurs.

Au niveau des acteurs de la formation professionnelle continue, la situation est différente dans la mesure où il ne s'agit pas en l'occurrence d'une profession réglementée.

Pour rappel, nous trouvons à ce niveau des formateurs qui ont une qualification entant que formateurs de la formation professionnelle initiale et qui tombent donc dans la première catégorie que nous venons d'évoquer. En plus nous trouvons une panoplie d'autres acteurs qui, grâce à leur expérience professionnelle, grâce à leur approche pédagogique et grâce à leur formation sont devenus, à tâche complète ou partielle formateurs au niveau fpc.

Suite à la nouvelle législation sur la fpc, sont éligibles au cofinancement étatique les projets ou plans de formation exécutés par des formateurs agréés. Le fait d'être obligés de demander un agrément ministériel et une autorisation de droit d'établissement amène les acteurs privés à se faire connaître, c'est-à-dire que notre ministère est actuellement à même de fournir une liste de tous les acteurs de la formation professionnelle continue du secteur privé. Comme il s'agit souvent de micro entreprises, voire d'individus opérant seul dans leur domaine, les premières réflexions semblent se faire en ce sein pour créer une association ou un groupement d'intérêt. Il semble là s'agir d'une première ébauche en vue de la professionnalisation du secteur . Il faut souligner cependant que pour l'instant cette démarche est purement spéculative. Notre ministère ne considère pas avoir une mission pour regrouper les acteurs privés de la fpc et laisse cette démarche simplement dans le domaine du privé. Le moment venu nous serons certainement contactés par ce groupement.

Jerry Lenert
Chargé de mission